

LA FONDATION VOBOC

ÉTATS FINANCIERS

30 NOVEMBRE 2025

(NON AUDITÉ)

LA FONDATION VOB
ÉTATS FINANCIERS
30 NOVEMBRE 2025
(NON AUDITÉ)

Sommaire

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Bilan	3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Charges de fonctionnement	13



LCA CPA S.E.N.C.R.L. / LLP
5000, Jean-Talon Ouest, Suite 240
Montréal (Québec) H4P 1W9
Tél: 514-276-9499
Fax: 514-738-8770
lcacpa.ca

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration
LA FONDATION VOBOC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints LA FONDATION VOBOC, qui comprennent le bilan au 30 novembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la FONDATION VOBOC tire des produits de dons dont l'exhaustivité n'a pas fait l'objet de procédures d'examen puisque cela n'était pas nécessaire pour notre rapport. Notre examen s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la FONDATION VOBOC et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie pour l'année se terminant le 30 novembre 2025 ainsi que les actifs à court-terme au 30 novembre 2025 et l'actif net au 1er décembre 2024 et au 30 novembre 2025.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LA FONDATION VOBOC au 30 novembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

LCA CPA LLP¹

Montréal, Québec
Le 1er mai 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115131

LA FONDATION VOBOC

BILAN

AU 30 NOVEMBRE 2025

(non audité)

	2025	2024
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	110 976 \$	49 883 \$
Placements temporaires (note 3)	-	61 511
Taxes de vente à recevoir	1 428	2 192
Stocks (note 4)	20 698	16 259
Frais payés d'avance	8 347	8 189
Subventions à recevoir	300	45 000
	141 749	183 034
IMMOBILISATION CORPORELLES (note 5)	4 348	5 237
	146 097 \$	188 271 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	10 752 \$	13 325 \$
Apports reportés (note 7)	49 277	87 406
	60 029	100 731
ACTIFS NETS		
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	4 348	5 237
ACTIF NET NON AFFECTÉ	81 720	82 303
	86 068	87 540
	146 097 \$	188 271 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA FONDATION VOB**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2025****(non audité)**

	2025	2024
PRODUITS		
Contributions	190 495 \$	248 116 \$
Intérêts	1 734	1 909
	192 229	250 025
CHARGES		
Charges de fonctionnement (<i>annexe A</i>)	177 919	207 400
Frais de consultants	5 165	7 425
Honoraires professionnels	5 641	4 751
Loyer	1 470	1 999
Informatique	1 258	1 211
Amortissement des immobilisations corporelles	889	1 111
Télécommunications	492	602
Assurances	535	487
Déplacements	23	482
Taxes et permis	112	112
Intérêts et frais bancaires	196	96
Fournitures de bureau	-	10
	193 700	225 686
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 471) \$	24 339 \$

LA FONDATION VOB

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2025

(non audité)

	Immobilisations corporelles	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	5 237 \$	82 303 \$	87 540 \$	63 201 \$
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(889)	(583)	(1 471)	24 339
SOLDE À LA FIN	4 348 \$	81 720 \$	86 069 \$	87 540 \$

LA FONDATION VOB**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2025****(non audité)**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(1 471) \$	24 339 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	889	1 111
	(582)	25 450
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (<i>note 8</i>)	164	(39 342)
	(418)	(13 892)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	-	(61 511)
Dispositions de placements temporaires	61 511	-
	61 511	(61 511)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	61 093	(75 403)
ENCAISSE AU DÉBUT	49 883	125 286
ENCAISSE À LA FIN	110 976 \$	49 883 \$

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est exonérée d'impôts sur le revenu et peut délivrer des reçus aux fins de l'impôt sur le revenu aux donateurs. Son objectif est d'améliorer l'expérience et les résultats des adolescents et des jeunes adultes (AYA) atteints de cancer.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produit dans l'exercice où les dépenses associées ont été encourus. Les apports non-affectés sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les transactions de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en résultent sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Comptabilité par fonds

Le fonds non-affecté est un fonds qui comptabilise les opérations de la Fondation relatives aux opérations courantes de revenus et dépenses.

Le fonds d'immobilisations corporelles est un fonds qui comptabilise les opérations de la Fondation relatives au mobilier de bureau et au matériel informatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

La Fondation dépend des services de bénévoles, qui contribuent de leur temps. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti dans le cas des produits finis.

Le coût des stocks comprend le coût d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks dans leurs conditions finales. Les coûts d'achat incluent le coût d'acquisition, les taxes de vente irrécupérables ainsi que les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des sacs à dos dans le cadre du programme Vo-Pak.

Immobilisation corporelles

Les immobilisation corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et frais courus et des apports reportés.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2025	2024
Certificat de placement garanti portant intérêt à 4,75%, arrivé à échéance en mai 2025	- \$	61 511 \$

4. STOCKS

Les stocks disponibles à la fin de l'année sont constitués de sacs à dos pour le programme Vo-Pak. Ces sacs à dos contiennent des vêtements, des couvertures, des fournitures et des renseignements pour les AYA diagnostiqués avec un cancer.

5. IMMOBILISATION CORPORELLES

		2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	10 121 \$	9 327 \$	794 \$	794 \$
Matériel informatique	17 586	14 032	3 554	4 443
	27 707 \$	23 359 \$	4 348 \$	5 237 \$

LA FONDATION VOB
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 NOVEMBRE 2025
(non audité)

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Créditeurs	- \$	26 \$
Frais courus à payer	4 415	4 300
Déductions à la source à payer	3 410	6 098
Salaires	2 927	2 901
	10 752 \$	13 325 \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés de l'année en cours représentent 49,277 \$ de ressources non dépensées affectées, dont 32,277 \$ pour le Fond CMB, et 17,000 \$ pour les paniers de vacances de la Fondation. Les apports reportés de l'année précédente représentaient 87,406 \$ de ressources non dépensées affectées, dont 42,406 \$ pour le fond CMB, 30,000 \$ pour les paniers de vacances de la Fondation et 15,000 \$ pour le programme de sacs à dos Vo-Pak de la fondation. Les apports reportés courants de l'année précédente ont été dépensés au cours de l'exercice se terminant le 30 novembre 2025.

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Taxes de vente à recevoir	764 \$	639 \$
Stocks	(4 439)	(1 365)
Subventions à recevoir	44 700	(30 000)
Frais payés d'avance	(158)	186
Créditeurs et frais courus	(2 573)	1 432
Apports reportés	(38 130)	(10 234)
	164 \$	(39 342) \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 30 novembre 2025 sont détaillés ci-après.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et frais courus.

LA FONDATION VOB

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2025

(non audité)

	2025	2024
ANNEXE A		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Programmes, achats, contrats et services	177 058 \$	205 853 \$
Collecte de fonds et publicité	686	1 326
Bénévolat	175	221
	177 919 \$	207 400 \$
